

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 15 juillet 2008

Conseillers en exercice : **61**Date de Publicité : 16/07/2008
Reçu en Préfecture le :

CERTIFIE EXACT,

D -20080349

Aujourd'hui Mardi 15 juillet Deux mil huit, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, M. Jean Louis DAVID, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS (*jusqu'à 17 H 05*), Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Charles BRON, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAIOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Paola PLANTIER, MIle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUVEYRE, M. Pierre HURMIC (*à partir de 19 H 10*), Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN,

Excusés:

Mme Anne Marie CAZALET, Mme Brigitte COLLET, M. Michel DUCHENE, M. Jean Marc GAUZERE, Mme Chantal BOURRAGUE, Mme Ana Marie TORRES, M. Nicolas BRUGERE, Mme Wanda LAURENT, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Renouvellement du nombre de membres appelés à siéger au comité d'hygiène et de sécurité en vue des prochaines élections professionnelles. Autorisation. Décision

M. Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 95-435 en date du 23 octobre 1995, la Ville de Bordeaux décidait la création en son sein d'un Comité d'Hygiène et de Sécurité, conformément aux dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatifs à la Fonction Publique Territoriale.

Le Comité d'Hygiène et de Sécurité est consulté pour avis sur les questions relatives :

- à l'analyse des risques professionnels
- aux propositions de mesures de salubrité et de sécurité applicables aux locaux et installations
- aux prescriptions concernant la protection sanitaire du personnel
- aux propositions d'actions de formation en matière d'hygiène et sécurité
- à l'enquête à la suite de tout accident mettant en cause l'hygiène ou la sécurité ou ayant entraîné des conséquences graves

Le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié précise que le Comité d'Hygiène et de Sécurité comporte un nombre égal de représentants de la collectivité et de représentants du personnel.

Il appartient à l'organe délibérant de fixer ce nombre de membres en fonction de l'effectif de la collectivité et de la nature des risques professionnels.

Ce nombre peut être compris entre 3 et 10 membres titulaires de chaque catégorie. Le nombre de membres suppléants est égal à celui des membres titulaires.

Le Comité d'Hygiène et de Sécurité de la Ville de Bordeaux est actuellement composé de :

- > 5 membres titulaires représentants de la collectivité,
- > 5 membres titulaires représentants du personnel.

En vue du renouvellement général des comités d'hygiène et de sécurité lors des élections professionnelles prévues les 6 novembre et 11 décembre 2008 (1er et 2ème tours) et après consultation des organisations syndicales, il est envisagé de fixer comme suit le nombre de représentants au Comité d'Hygiène et de Sécurité de la Ville de Bordeaux :

- > 8 membres titulaires représentants de la collectivité,
- > 8 membres titulaires représentants du personnel.

Aussi, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter ces dispositions.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 15 juillet 2008

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Hugues MARTIN Adjoint au Maire